



BULLETIN D'ADHÉSION AU 4 SEASONS BIKE PARK

NOM : **Prénom :** **Date de naissance**
: / /

Adresse :

Tél:.....

Mail :.....

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT

NOM:.....**TELEPHONE:**.....

INSCRIPTIONS :

TARIFS : Adhésion à l'année"4 seasons Bike Park" : 40€

Adhésion à la journée"4 seasons Bike Park" : 10€

Paiement à remettre à l'un des responsables de l'Association, à Philippe du coin du vélo (Gérant du magasin de vélo 52 Avenue Henri Rochier, 26110 Nyons) ou à renvoyer par chèque à l'ordre de « les tontons riders » à l'adresse suivante: 36 rue des déportés 26110 Nyons.

Joindre l'autorisation parentale pour les personnes non majeures.

Joindre une photo par mail au format JPEG ou PDF À l'adresse mail suivante : tontonsriders26@gmail.com

Votre inscription est valide dès lors que nous avons réceptionné votre paiement intégral et votre photo et que vous recevez votre carte d'adhérent.

Règlement et charte morale du 4 Seasons Bike Park

L'association se réserve le droit d'accepter ou non l'adhésion de participant au 4 Seasons bike park. Toute inscription au «4 SEASONS BIKE PARK» implique l'acceptation dudit règlement, de la charte morale et du règlement affiché au départ des pistes de vtt. Modifications : L'organisation se réserve le droit de toute modification concernant le présent règlement.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel, ou d'équipements individuels.

J'autorise irrévocablement l'association « LES TONTONS RIDERS», à conserver, divulguer, publier ou diffuser les prises de vue réalisées dans le cadre de l'association

Sécurité : L'association « LES TONTONS RIDERS » conseille fortement aux PRATIQUANTS d'avoir un équipement adapté à la pratique du DH (VTT de descente) : casque intégral, coudières, genouillères, dorsale...

Je déclare m'être assuré auparavant auprès de mon médecin qu'aucune contre-indication médicale ne m'interdit les efforts physiques requis par la pratique du vtt descente et enduro et déclare avoir les aptitudes nécessaires pour la pratique du vtt descente et enduro. Vous vous engagez à respecter les règles et interdictions du règlement du 4 seasons bike park, vous acceptez les risques notamment liés à la pratique d'un sport et vous dégagez en conséquence et expressément la responsabilité de l'association « LES TONTONS RIDERS » ainsi que celle des autres sociétés et partenaires du 4 SEASONS BIKE PARK dans le cas où, notamment, vous seriez blessé à l'occasion de votre pratique. Enfin, vous reconnaissez que les engagements ainsi souscrits ainsi que la décharge de responsabilité lieront vos héritiers et vos ayants droits.

Assurance : Chaque participant doit avoir souscrit une assurance personnelle de type responsabilité civile.

Je reconnais prendre connaissance de la clause d'assurance suivante : les participants doivent être personnellement assurés pour les dommages qu'ils sont susceptibles de se causer à eux-mêmes ou d'occasionner à des tiers. De plus nous vous rappelons qu'une assurance individuelle contre les accidents corporels est vivement conseillée pour la pratique de tout sport comportant un risque corporel, mais devra être souscrite à titre personnel auprès de leur propre assureur par les participants. En outre, par la présente, j'autorise expressément l'association « LES TONTONS RIDERS », en cas d'accident, à m'accompagner avec les secours.

Décharge de responsabilité, renonciation à toute réclamation et engagement à ne pas poursuivre :

Le participant accepte les risques liés à la pratique de vtt descente et enduro et renonce à toute poursuite contre l'association « les tontons riders ». En cas d'accident de son propre fait, les frais de secours et les frais médicaux seront supportés par l'assurance personnelle du participant (hélicoptère et frais d'hospitalisation notamment). Indemnisation : Le participant accepte, pour lui-même et ses héritiers, d'indemniser, de défendre et de ne pas tenir pour responsable, y compris concernant les coûts et honoraires d'avocats, L'association « LES TONTONS RIDERS » et ses membres adhérents, ainsi que leurs représentants et employés, pour toute réclamation et poursuite pour dommages corporels, dommages aux biens et à un tiers, causés directement ou indirectement par un acte ou une omission survenus suite au pilotage de son VTT ou à sa présence sur le site du 4 seasons bike park.

En signant, j'atteste avoir lu, compris et accepter les conditions de règlement cités dans le présent document

Fait:..... Le: Signature: